

Délibération n°
2023.060

Séance du 21/09/2023
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 25
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**INSTITUTION ET
VIE POLITIQUE**

Désignation de représentants à la Commission de suivi du site de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de St-Pantaléon-de-Larche

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/09/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 26/09/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD Sophie FAGLAIN.

EXCUSES : Anne-Marie OUMEDJKANE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Elisabeth DEJEAN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Baptiste POU-MEAU.

SECRETAIRE : Elisabeth DEJEAN

Vu la loi n° 2010-788 du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R. 125-2-1, R125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2013 modifié le 21 mai 2014 et le 12 mai 2016 portant constitution et composition de la commission de suivi du site concernant l'usine d'incinération des ordures ménagères de Saint-Pantaléon-de-Larche ;

Considérant que la commune doit désigner des représentants de la commune au sein de cette instance ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire ainsi que d'un suppléant pour la durée du mandat ;

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** comme représentants à la commission de suivi du site de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Saint-Pantaléon-de-Larche :

Titulaire	Martine JUGIE
Suppléant	Brigitte NIRONI

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 septembre 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE